

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction  
Service Construction Patrimoine  
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Construction du centre de secours de Roquevaire : augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 143 du 25 octobre 2013, la commission permanente du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé d'approuver le programme de construction du centre de secours de Roquevaire, ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle évaluée à 4 120 000,00 € TTC répartie en 497 000,00 € TTC pour les services et 3 623 000,00 € TTC pour les travaux, en valeur septembre 2013.

Le montant de l'AP initiale affectée à l'opération a été établie sur la base du programme fonctionnel et technique fourni par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches-du-Rhône en août 2013.

Afin de tenir compte :

- des adaptations mineures du programme souhaitées par le SDIS en terme de sécurité et évolution de la mixité du personnel dans les centres de secours, ainsi que de la mise à jour du coût de la construction sur les cinq années passées
- d'un prévisionnel de provision pour les évolutions des indices à venir,

il convient de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 540 000,00 € TTC, répartie en 497 000,00 € TTC pour les services et 4 043 000,00 € TTC pour les travaux (soit une augmentation de 420 000,00 € TTC concernant les travaux).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

